

MUNICIPALITÉ DE ST-MARTIN



MUNICIPALITÉ DE
ST-MARTIN

**ATTRIBUTION DU MÉRITE
SPORTIF, CULTUREL ET
SOCIAL**

Le Conseil municipal de St-Martin a décidé d'attribuer, de manière annuelle, le mérite sportif, culturel et social, dans le but de récompenser ou d'encourager toute personne ou groupement qui s'est distingué dans le domaine du sport, de l'art, de la culture ou du social.

Critères sportifs

Le mérite d'ordre sportif peut être attribué :

- au sportif qui, à titre individuel, s'est distingué sur le plan cantonal, national ou international ;
- à une société qui, en section ou en groupe, s'est distinguée sur le plan cantonal, national ou international ;
- à un moniteur, à un entraîneur ou à un autre dirigeant de société sportive pour son engagement au service de la société ou pour le couronnement d'une carrière sportive individuelle.

Critères culturels

Le mérite d'ordre culturel peut être attribué à toute personne ou à une société, en section ou en groupe, qui s'est distinguée :

- lors d'une compétition sur le plan cantonal, national ou international ;
- par sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel ;
- pour son originalité.

Le mérite peut également être attribué à un dirigeant de société culturelle pour son engagement exemplaire ou pour le couronnement de sa carrière.

Critères sociaux

Le mérite d'ordre social peut être attribué à un individu ou à un groupe qui s'est distingué de manière particulière par un engagement remarqué au service des autres.

Conditions d'obtention

Le mérite sportif, culturel ou social peut être attribué à une personne domiciliée sur la Commune de St-Martin ou à une personne originaire de St-Martin mais non domiciliée. Il peut être remis exceptionnellement à une personne ni domiciliée ni originaire de St-Martin mais membre d'une société locale.

Informations et annonces de candidatures

Toutes les informations utiles sont décrites dans le règlement disponible auprès de l'administration communale ou sur le site web www.saint-martin.ch > Directives diverses > Règlements communaux.

Pour cette 2^{ème} édition du mérite sportif, culturel et social, la période prise en considération court du 1^{er} septembre 2020 au 30 septembre 2021. Le délai pour le dépôt des candidatures est quant à lui fixé au 10 novembre 2021.

A vous, sociétés locales, clubs sportifs ou privés, n'hésitez pas à transmettre à la Commune les mérites sportifs et culturels qui pourraient être honorés !



MÉRITES SPORTIFS, CULTURELS ET SOCIAUX
DE LA COMMUNE DE ST-MARTIN

ANNONCE DE CANDIDATURE

RÉSULTATS MAJEURS OU TITRES OBTENUS
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 AU 30 SEPTEMBRE 2021

Club / société : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone / e-mail : _____

Présente la candidature de :

Madame Monsieur Club Equipe

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse complète : _____

Téléphone / e-mail : _____

Activité sportive pratiquée : _____



Résultats majeurs ou titres obtenus (joindre documents illustratifs) :

Compléments d'informations et autres remarques :

Date : _____ Signature : _____

Le formulaire dûment complété est à retourner :

- par mail à l'adresse commune@saint-martin.ch ou
- par courrier à l'adresse postale ci-dessous ou
- à l'administration communale, durant les heures d'ouverture du bureau.

Délai pour le dépôt des candidatures : 10 novembre 2021

Rue de l'Église 5
1969 St-Martin
Tél: +41 27 282 50 10
Fax: +41 27 282 50 17